



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2022-61**

Objet :

Approbation du procès-verbal du 9 septembre 2022

Date de la convocation : 23/09//2022
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 19

Votes	
Pour	19
Contre	0

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre et à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

ALVERGNE Brice, AUGÉ Gerard, BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOUBOUJAS Françoise, CORIA Mathieu, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, MANDON Eric,, LAFON Alain, MARY Julien, PARRA Christophe, RENOUEAU Nathalie, VALERO Fanny, CLAVEL Inès, REKKAB Claude, ORTUNO Thierry

Étaient absents excusés : OULLIE Laurent (pouvoir à Éric MANDON)

Mme Josette CUTANDA est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 septembre 2022 et demande s'il y a des remarques. Monsieur le Maire propose de mettre au vote le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE le procès-verbal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 29 septembre 2022

Le Maire
Thibaut BARRAL

